



DEPARTEMENT  
DE SEINE-MARITIME

-----  
Arrondissement LE HAVRE

-----  
Canton de BOLBEC

## COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER

### DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux réparation cuve à fuel

#### Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant les dégradations volontaires constatées sur la cuve à fuel de la commune,

Considérant la volonté de la commune de procéder à la réparation de ces dégradations dans les plus brefs délais,

Considérant le devis 212041 de l'entreprise « Duclos Marical d'Aujourd'hui » pour un montant total TTC de 1345.20€.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1<sup>er</sup> : Accord sur le devis de l'entreprise DMA pour un montant total de 1 345.20€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 27/02/2024

Le Maire  
Gérard CAPOT



Accusé de réception - Ministère de l'intéri

076-217600907-20240227-D202402-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024

Affichage : 06/02/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

